

2013/2099(INI)

4.12.2013

AMENDEMENTS

1 - 104

Projet de rapport
Marit Paulsen
(PE504.032v01-00)

sur la sélection végétale: quelles options pour augmenter la qualité et la production?
(2013/2099(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

**– vu la convention internationale pour la
protection des obtentions végétales
(convention UPOV),**

Or. en

Amendement 2
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Visa 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

**– vu le traité international sur les
ressources phytogénétiques pour
l'alimentation et l'agriculture de la FAO,**

Or. en

Amendement 3
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

**– vu les directives 2002/53/CE
et 2002/55/CE,**

Or. en

Amendement 4
George Lyon

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu le règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil du 27 juillet 1994 instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales,

Or. en

Amendement 5
Martin Häusling

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la note du Secrétaire général des Nations unies intitulée "Le droit à l'alimentation – Politiques semencières et droit à l'alimentation: accroître l'agrobiodiversité et encourager l'innovation", Assemblée générale, A/64/170, 2009,

Or. en

Amendement 6
Martin Häusling

Proposition de résolution
Visa 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu les conclusions de l'évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles

pour le développement (IAASTD), un processus intergouvernemental soutenu par l' Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé (OMS),

Or. en

Amendement 7
Vasilica Viorica Dăncilă

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que le secteur de la sélection végétale est essentiel aussi bien pour la productivité, la diversité, la santé et la qualité de l'agriculture, de l'horticulture, de la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, que pour l'environnement;

Or. ro

Amendement 8
Martin Häusling

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

Amendement

C. considérant que cet accroissement

C. considérant que cet accroissement

démographique exercera des pressions extrêmement fortes sur le secteur agricole, principalement en matière d'accroissement de la productivité, en vue de répondre à la demande toujours croissante de nourriture; considérant que la FAO estime que **les récoltes devraient** augmenter de 70 % au cours des 30 à 40 prochaines années;

démographique exercera des pressions extrêmement fortes sur le secteur agricole, principalement en matière d'accroissement de la productivité, en vue de répondre à la demande toujours croissante de nourriture; considérant que la FAO estime que **l'approvisionnement alimentaire devrait** augmenter de 70 % au cours des 30 à 40 prochaines années;

Or. en

Amendement 9
Julie Girling, Anthea McIntyre

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant qu'une partie des besoins accrus en nourriture **pourrait** être satisfaite en **améliorant sensiblement** l'efficacité **du secteur agroalimentaire dans les pays riches**, ainsi qu'en développant **sensiblement** les systèmes de stockage et de distribution dans les **pays** en développement;

Amendement

D. considérant qu'une partie des besoins accrus en nourriture **peut** être satisfaite en **renforçant** l'efficacité **et la durabilité de la production alimentaire et en améliorant les pratiques dans les nations développées**, ainsi qu'en développant les systèmes de stockage et de distribution dans les **nations** en développement;

Or. en

Amendement 10
Martin Häusling
au nom du groupe des Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant qu'une partie des besoins accrus en **nourriture pourrait** être satisfaite en améliorant sensiblement l'efficacité du secteur agroalimentaire dans

Amendement

D. considérant qu'une **grande** partie des besoins accrus en **matière d'approvisionnement alimentaire peut** être satisfaite en améliorant sensiblement

les pays riches, ainsi qu'en développant sensiblement les systèmes de stockage et de distribution dans les pays en développement;

l'efficacité du secteur agroalimentaire dans les pays riches, ainsi qu'en développant sensiblement les systèmes de stockage et de distribution dans les pays en développement, **30 à 50 % de la production alimentaire étant en effet gaspillée dans l'Union européenne, et environ 30 % en moyenne à l'échelle mondiale;**

Or. en

Amendement 11
Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que le principal problème subsiste, à savoir comment nourrir la population de la planète si la surface cultivable ne cesse de diminuer et si les possibilités d'étendre les terres cultivables sont extrêmement réduites?; considérant que dans **la plupart des** régions du monde, il serait tout à fait irréaliste de supprimer de nouvelles terres agricoles, surtout dans le but de pouvoir conserver une diversité biologique;

Amendement

E. considérant que le principal problème subsiste, à savoir comment nourrir la population de la planète si la surface cultivable ne cesse de diminuer et si les possibilités d'étendre les terres cultivables sont extrêmement réduites; considérant que dans **de nombreuses** régions du monde, il serait tout à fait irréaliste de supprimer de nouvelles terres agricoles, surtout dans le but de pouvoir conserver une diversité biologique;

Or. de

Amendement 12
Martin Häusling
au nom du groupe des Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que le principal problème

Amendement

E. considérant que le principal problème

subsiste, à savoir comment nourrir *la population de la planète* si la surface cultivable *ne cesse de diminuer* et si les possibilités d'étendre les terres cultivables sont extrêmement réduites?; considérant que dans la plupart des régions du monde, il serait tout à fait irréaliste de supprimer de nouvelles terres agricoles, surtout dans le but de pouvoir conserver une diversité biologique;

subsiste, à savoir comment *les différentes populations du monde pourront-elles se nourrir* si la surface cultivable *diminue en raison d'une utilisation des sols inadéquate, et notamment de mauvaises pratiques agricoles, aggravée par les changements climatiques* et si les possibilités d'étendre les terres cultivables sont extrêmement réduites; considérant que dans la plupart des régions du monde, il serait tout à fait irréaliste de supprimer de nouvelles terres agricoles, surtout dans le but de pouvoir conserver une diversité biologique;

Or. en

Amendement 13

Martin Häusling

au nom du groupe des Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant qu'une surexploitation des terres agricoles peut engendrer un appauvrissement des terres et, dans le pire des cas, *une érosion et* une désertification; considérant qu'il en va de même pour les terres boisées en ce sens qu'une conversion de ces terres en terres agricoles pourrait avoir de telles conséquences, tant sur le climat et la régulation des eaux que sur la diversité biologique, qu'il serait impensable de recourir à cette solution pour accroître la production de denrées alimentaires;

Amendement

G. considérant qu'une surexploitation des terres agricoles *due à des systèmes intensifs qui ne renouvellent pas les ressources naturelles de l'agriculture* peut engendrer un appauvrissement *et une érosion* des terres et, dans le pire des cas, une désertification; considérant qu'il en va de même pour les terres boisées en ce sens qu'une conversion de ces terres en terres agricoles pourrait avoir de telles conséquences, tant sur le climat et la régulation des eaux que sur la diversité biologique, qu'il serait impensable de recourir à cette solution pour accroître la production de denrées alimentaires;

Or. en

Amendement 14
Julie Girling, Anthea McIntyre

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que la production de nourriture ne dépend pas seulement d'une surface suffisante ***et que des*** facteurs comme le climat, l'eau, ***le soleil*** et l'accès à des nutriments ***constituent d'autres éléments importants***; considérant que ***les*** ressources de base ***comme l'eau, la nourriture et l'énergie ne*** seront ***pas plus*** abondantes à l'avenir; considérant que ***l'accroissement futur de la*** production agricole ***ne pourra par conséquent pas compter sur davantage de terres, d'eau ou d'énergie***;

Amendement

I. considérant que la production de nourriture ne dépend pas seulement d'une surface suffisante ***mais également de*** facteurs comme le climat, l'eau, ***l'énergie*** et l'accès à des nutriments; considérant que ***ces*** ressources de base seront ***moins*** abondantes à l'avenir; considérant que ***cette pénurie de ressources aura probablement des effets négatifs sur la pression accrue pesant sur l'utilisation des terres, la production et la viabilité agricoles***;

Or. en

Amendement 15
Anthea McIntyre, Julie Girling

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

I bis. considérant que le secteur des fruits et des légumes représente 18 % de la valeur totale de la production agricole, mais n'utilise que 3 % des surfaces cultivées dans l'Union européenne;

Amendement

Or. en

Amendement 16
Martin Häusling
au nom du groupe des Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant ***qu'il faudra s'attendre à l'avenir à*** d'importants changements climatiques; considérant que les régions méridionales de l'Europe seront confrontées à un climat beaucoup plus sec, alors que ce sont des régions très importantes pour la production de fruits et de légumes; considérant que les régions centrales et septentrionales devraient connaître des hivers plus doux et des étés sensiblement plus pluvieux ***qu'aujourd'hui***; considérant qu'il est ***très*** probable qu'une telle situation entraîne une augmentation des ***maladies animales et végétales, ainsi que la nécessité de disposer de nouvelles*** techniques de travail des sols;

Amendement

J. considérant ***que l'immense majorité des scientifiques s'accordent à dire que*** d'importants changements climatiques ***ont déjà commencé à se produire et s'accroîtront probablement***; considérant que les régions méridionales de l'Europe seront confrontées à un climat beaucoup plus sec, alors que ce sont des régions très importantes pour la production de fruits et de légumes; considérant que les régions centrales et septentrionales devraient connaître des hivers plus doux et des étés sensiblement plus pluvieux; considérant qu'il est probable qu'une telle situation entraîne une augmentation des ***invasions de certaines espèces nuisibles, dont la répartition géographique s'étendrait davantage vers le nord, ce qui impliquerait d'adopter des*** techniques de travail des sols ***adaptatives et de limiter les monocultures et la monosuccession***; ***considérant que nous avons besoin de sols sains, ayant une bonne teneur en humus pour retenir l'eau et les nutriments et empêcher l'érosion, et d'agroécosystèmes solides pour renforcer la capacité de résistance des sols***;

Or. en

Amendement 17
Luís Paulo Alves

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution

K. considérant qu'il ne fait aucun doute que l'agriculture européenne aura d'énormes défis à relever; considérant que compte

Amendement

K. considérant qu'il ne fait aucun doute que l'agriculture européenne aura d'énormes défis à relever; considérant que compte

tenu des conditions climatiques plus extrêmes, telles que la sécheresse et les inondations, l'agriculture devra s'adapter afin de garantir la production; considérant que les cultures agricoles actuelles ne pourront pas rester les mêmes à l'avenir si nous voulons être en mesure de répondre aux besoins accrus en nourriture;

tenu des conditions climatiques plus extrêmes, telles que la sécheresse et les inondations ***ou autres catastrophes naturelles***, l'agriculture devra s'adapter afin de garantir la production; considérant que les cultures agricoles actuelles ne pourront pas rester les mêmes à l'avenir si nous voulons être en mesure de répondre aux besoins accrus en nourriture;

Or. pt

Amendement 18
George Lyon

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant que la durée de la protection des obtentions pour les végétaux qui ont besoin de plus de temps pour atteindre le stade de la commercialisation n'est pas adaptée pour encourager les investissements commerciaux dans la recherche et le développement de ces végétaux;

Or. en

Amendement 19
Martin Häusling
au nom du groupe des Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant que, même si les gains de productivité découlant de la disponibilité des substances nutritives et de la prédation restent faibles dans l'Union européenne, il convient d'obtenir

de nouveaux gains de productivité en renforçant les processus agroécologiques, comme la pollinisation, la formation des sols et les cycles de l'eau et des éléments nutritifs;

Or. en

Amendement 20
Martin Häusling
au nom du groupe des Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant K ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K ter. considérant que les pratiques agricoles non durables comme les monocultures et la monosuccession sont inefficaces en termes d'utilisation des nutriments, de l'eau et de l'énergie, et peuvent occasionner des coûts économiques externalisés qui sont supportés par les finances publiques ou le budget européen;

Or. en

Amendement 21
Martin Häusling
au nom du groupe des Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant K quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K quater. considérant que l'agriculture durable représente le meilleur usage possible des fonds publics, notamment parce qu'elle ne génère pas de coûteux effets externes;

Amendement 22
Martin Häusling

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. souligne l'extrême importance, pour relever les défis à venir, que ce soit l'approvisionnement alimentaire ou les changements climatiques, de disposer d'un secteur de la sélection végétale opérationnel;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Amendement 23
Anthea McIntyre, Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. souligne l'extrême importance, pour relever les défis à venir, que ce soit l'approvisionnement alimentaire ou les changements climatiques, de disposer d'un secteur de la sélection végétale opérationnel;

Amendement

1. souligne l'extrême importance, pour relever les défis à venir, que ce soit l'approvisionnement alimentaire ou les changements climatiques, de disposer d'un secteur de la sélection végétale opérationnel ***et concurrentiel***;

Amendement 24
Martin Häusling
au nom du groupe des Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne l'importance de produire **de nouvelles** espèces susceptibles de résister aux situations auxquelles nous devrions être confrontés à l'avenir, comme, par exemple, un accroissement du volume des précipitations et de **nouvelles** maladies végétales; insiste également sur l'importance de conserver et de développer la diversité européenne existante;

Amendement

2. souligne, **nonobstant l'importance primordiale de la diversité et d'un sol sain pour garantir la capacité de résistance des agroécosystèmes**, l'importance de produire **des** espèces susceptibles de résister aux situations auxquelles nous devrions être confrontés à l'avenir, comme, par exemple, un accroissement du volume des précipitations et **l'augmentation prévue des cas** de maladies végétales; insiste également sur l'importance de conserver et de développer la diversité européenne existante **au sein de l'agroécosystème dans son ensemble ainsi que la diversité génétique au sein des variétés et le nombre absolu d'espèces et de races primitives différentes, tous ces éléments étant indispensables pour garantir notre capacité d'adaptation face aux défis découlant des changements climatiques**;

Or. en

Amendement 25

Julie Girling, Anthea McIntyre

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne l'importance de produire de nouvelles espèces susceptibles de résister aux situations auxquelles nous devrions être confrontés à l'avenir, comme, par exemple, **un accroissement du volume des précipitations** et de nouvelles maladies végétales; insiste également sur l'importance de conserver et de développer la diversité européenne existante;

Amendement

2. souligne l'importance de produire de nouvelles espèces susceptibles de résister aux situations **biologiques et climatiques** auxquelles nous devrions être confrontés à l'avenir, comme, par exemple, **une évolution du cycle des saisons, ainsi que** de nouvelles maladies végétales; insiste également sur l'importance de conserver et de développer la diversité **végétale** européenne existante;

Or. en

Amendement 26
Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne l'importance de produire de nouvelles espèces susceptibles de résister aux situations auxquelles nous devrions être confrontés à l'avenir, comme, par exemple, un accroissement du volume des précipitations et de nouvelles maladies végétales; insiste également sur l'importance de conserver et de développer la diversité *européenne existante*;

Amendement

2. souligne l'importance de produire de nouvelles espèces susceptibles de résister aux situations auxquelles nous devrions être confrontés à l'avenir, comme, par exemple, un accroissement du volume des précipitations et de nouvelles maladies végétales; insiste également sur l'importance de conserver et de développer la diversité *génétique existant en Europe*;

Or. de

Amendement 27
Martin Häusling
au nom du groupe des Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne la nécessité de développer une agriculture équilibrée, qui évite les monocultures et la monosuccession, permettant ainsi de limiter la multiplication des ravageurs dans les sols et la végétation; souligne également le caractère utile des prédateurs naturels des ravageurs et des pratiques agronomiques préventives, qui empêchent les ravageurs de se multiplier jusqu'à atteindre une densité de population suffisamment élevée pour engendrer des dommages économiques et qui favorisent une régulation des populations de ravageurs selon un cycle agro-écologique équilibré;

insiste aussi sur le risque d'adopter une approche prophylactique systématique ou de routine en matière de lutte contre les ravageurs, dans la mesure où cela nuit aux processus écologiques permettant de générer des gains de productivité, même lorsque la présence de ravageurs n'a pas encore été établie;

Or. en

Amendement 28

Martin Häusling

au nom du groupe des Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. note *qu'il* convient de disposer de cultures qui, par exemple, **absorbent efficacement l'azote et le phosphore**, supportent mieux la sécheresse et de grandes quantités de précipitations, **sont résistantes aux** organismes nuisibles et **peuvent supporter** des changements de température; note **également qu'il y a lieu de produire des** cultures vivaces, c'est-à-dire **des** cultures pluriannuelles, **étant donné qu'avec des cultures vivaces**, il n'est pas nécessaire de travailler la terre chaque année, **ce qui donne une agriculture plus respectueuse de l'environnement**;

Amendement

3. note *qu'en dépit de la nécessité de choisir des modes d'utilisation des terres appropriés*, il convient de disposer de cultures qui, par exemple, supportent mieux la sécheresse et de grandes quantités de précipitations **et peuvent supporter des** organismes nuisibles et des changements de température; note **que les** cultures vivaces, c'est-à-dire **les** cultures pluriannuelles, **pour lesquelles** il n'est pas nécessaire de travailler la terre chaque année, **réduiraient l'érosion des sols**;

Or. en

Amendement 29

George Lyon

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. observe que dans la mesure où il faut compter un minimum de dix ans pour produire une nouvelle espèce, entre la phase de recherche et l'obtention d'une semence définitive, des efforts sensiblement accrus doivent être **déployés** dès à présent en vue de répondre aux futurs besoins en nourriture et aux changements climatiques;

Amendement

4. observe que dans la mesure où il faut compter un minimum de dix ans pour produire une nouvelle espèce, entre la phase de recherche et l'obtention d'une semence définitive, **sans oublier la période d'essai et celle de diffusion commerciale**, des efforts sensiblement accrus **dans le domaine de la recherche** doivent être **encouragés** dès à présent en vue de répondre aux futurs besoins en nourriture et aux changements climatiques;

Or. en

Amendement 30
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. observe que dans la mesure où il faut compter **un minimum de** dix ans pour produire une nouvelle espèce, entre la phase de recherche et l'obtention d'une semence définitive, des efforts sensiblement accrus doivent être **déployés** dès à présent en vue de répondre aux futurs besoins en nourriture et aux changements climatiques;

Amendement

4. observe que dans la mesure où il faut compter **en moyenne** dix ans pour produire une nouvelle espèce, entre la phase de recherche et l'obtention d'une semence définitive, des efforts sensiblement accrus doivent être **déployés** dès à présent en vue de répondre aux futurs besoins en nourriture et aux changements climatiques;

Or. en

Amendement 31
George Lyon, Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. observe que le règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil prévoit une protection des droits de propriété intellectuelle pour les variétés végétales (protection communautaire des obtentions végétales – PCOV) et autorise les obtenteurs à récupérer leurs investissements en R&D grâce au paiement de redevances; rappelle toutefois que la Commission a évalué le régime de PCOV en 2011 et a abouti à la conclusion que ce régime doit être adapté à l'environnement agricole et commercial actuel ainsi qu'aux conditions prévalant aujourd'hui sur le marché;

Or. en

Amendement 32
Martin Häusling

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. souligne que dans la mesure où les possibilités de supprimer de nouvelles terres agricoles sont très limitées, il est extrêmement important de faciliter le processus visant à produire de nouvelles cultures ayant une productivité **accrue** et dont la qualité est élevée; souligne qu'il est également important de développer les cultures déjà **existantes**;

5. souligne que dans la mesure où les possibilités de supprimer de nouvelles terres agricoles sont très limitées, il est extrêmement important de faciliter le processus visant à produire de nouvelles cultures **capables de s'adapter aux conditions environnementales, peu exigeantes en ressources rares, favorisant la réalisation des objectifs de durabilité**, ayant une productivité **suffisante** et dont la qualité est élevée; souligne qu'il est également important de développer les cultures déjà **largement utilisées**;

Or. en

Amendement 33
Vasilica Viorica Dăncilă

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. souligne que dans la mesure où les possibilités de supprimer de nouvelles terres agricoles sont très limitées, il est extrêmement important de faciliter le processus visant à produire de nouvelles cultures ayant une productivité accrue et dont la qualité est élevée; souligne qu'il est également important de développer les cultures déjà existantes;

Amendement

5. souligne que dans la mesure où les possibilités de supprimer de nouvelles terres agricoles sont très limitées, il est extrêmement important de faciliter le processus visant à produire de nouvelles cultures ayant une productivité accrue et dont la qualité est élevée; souligne qu'il est également important de développer les cultures déjà existantes ***afin d'y introduire de la souplesse en vue des progrès techniques et scientifiques à venir dans le domaine des cultures;***

Or. ro

Amendement 34
Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. souligne que dans la mesure où les possibilités de supprimer de nouvelles terres agricoles sont très limitées, il est extrêmement important de faciliter le processus visant à produire de nouvelles ***cultures*** ayant une productivité accrue et dont la qualité est élevée; ***souligne qu'il est également important de développer les cultures déjà existantes;***

Amendement

5. souligne que dans la mesure où les possibilités de supprimer de nouvelles terres agricoles sont très limitées, il est extrêmement important de faciliter le processus visant à produire de nouvelles ***espèces*** ayant une productivité accrue et dont la qualité est élevée;

Or. de

Amendement 35
Anthea McIntyre, Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. observe que la diminution constante du nombre de produits phytopharmaceutiques spécifiques pour des utilisations mineures a une incidence considérable sur la qualité et la production des fruits et des légumes et menace la production de certaines cultures spécialisées; souligne la nécessité de trouver à la fois des solutions à court et à long terme pour ces cultures;

Or. en

Amendement 36
Julie Girling, Anthea McIntyre

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

6. observe que, pour répondre à ces besoins, il est capital de pouvoir développer diverses techniques de sélection végétale en fonction de la période; observe qu'il faut compter au moins dix ans pour produire de nouvelles espèces de froment, de navets ou d'autres cultures, et qu'il est essentiel de faire preuve d'ouverture à l'égard des techniques disponibles;

6. observe qu'il faut compter au moins dix ans pour produire de nouvelles espèces de froment, de navets ou d'autres cultures, et qu'il est ***donc*** essentiel de ***développer de nouvelles techniques de sélection végétale et de*** faire preuve d'ouverture à l'égard des techniques disponibles ***en vue de répondre à ces besoins;***

Or. en

Amendement 37
Martin Häusling

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. observe que, pour répondre à ces besoins, il est capital de pouvoir développer diverses techniques de sélection végétale **en fonction de la période**; observe qu'il faut compter **au moins** dix ans pour produire de nouvelles espèces de froment, de navets ou **d'autres** cultures, et qu'il est essentiel de faire preuve d'ouverture à l'égard des techniques disponibles;

Amendement

6. observe que, pour répondre à ces besoins, il est capital de pouvoir développer diverses techniques de sélection végétale **qui répondent aux demandes de la société et de l'agriculture**; observe qu'il faut **parfois** compter **environ** dix ans pour produire de nouvelles espèces de froment, de navets ou **de nombreuses autres** cultures, et qu'il est essentiel de faire preuve d'ouverture à l'égard des techniques disponibles **ne présentant aucun risque supplémentaire**;

Or. en

Amendement 38
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. observe que, pour répondre à ces besoins, il est capital de pouvoir développer diverses techniques de sélection végétale en fonction de la période; observe qu'il faut compter **au moins** dix ans pour produire de nouvelles espèces de froment, de navets ou d'autres cultures, et qu'il est essentiel de faire preuve d'ouverture à l'égard des techniques disponibles;

Amendement

6. observe que, pour répondre à ces besoins, il est capital de pouvoir développer diverses techniques de sélection végétale en fonction de la période; observe qu'il faut compter **en moyenne** dix ans pour produire de nouvelles espèces de froment, de navets ou d'autres cultures, et qu'il est essentiel de faire preuve d'ouverture à l'égard des techniques disponibles;

Or. en

Amendement 39
Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. observe que, pour répondre à ces besoins, il est capital de pouvoir **développer** diverses techniques de sélection végétale en fonction de la période; observe qu'il faut compter au moins dix ans pour produire de nouvelles espèces de froment, de navets ou d'autres cultures, et qu'il est essentiel de faire preuve d'ouverture à l'égard des techniques disponibles;

Amendement

6. observe que, pour répondre à ces besoins, il est capital de pouvoir **utiliser** diverses techniques de sélection végétale en fonction de la période; observe qu'il faut compter au moins dix ans pour produire de nouvelles espèces de froment, de navets ou d'autres cultures, et qu'il est essentiel de faire preuve d'ouverture à l'égard des techniques disponibles;

Or. de

Amendement 40
Anthea McIntyre, Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. invite la Commission à recourir au programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" pour financer la recherche appliquée visant à mettre au point des techniques de sélection végétale nouvelles et innovantes, comme la sélection accélérée;

Or. en

Amendement 41
Anthea McIntyre, Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

6 ter. souligne les avantages découlant du renforcement et du développement des partenariats entre les gouvernements, le secteur et les organismes de recherche, et la nécessité de veiller à ce que les régimes d'aide en faveur de ce type de partenariats soient structurés de façon à maximiser les effets et la cohérence des investissements de manière générale;

Or. en

Amendement 42

Agnès Le Brun

Proposition de résolution

Paragraphe 7

7. souligne qu'un élément important de la solution au problème consiste à protéger et à conserver le patrimoine biologique et génétique européen; insiste sur l'importance capitale de disposer d'une variabilité génétique adéquate; souligne qu'alors que la population mondiale devrait continuer à croître, la FAO estime **que la diversité des variétés cultivées a diminué de 75 % au cours du XX^e siècle; observe que dix variétés d'une espèce peuvent aujourd'hui avoir été réduites à trois;**

7. souligne qu'un élément important de la solution au problème consiste à protéger et à conserver le patrimoine biologique et génétique européen; insiste sur l'importance capitale de disposer d'une variabilité génétique adéquate; souligne qu'alors que la population mondiale devrait continuer à croître, la FAO estime **qu'environ 75 % des ressources phytogénétiques ont disparu au cours du siècle passé et qu'un tiers de la diversité actuelle pourrait disparaître d'ici 2050;**

Or. en

Amendement 43

Julie Girling, Anthea McIntyre

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. souligne **qu'un élément important de la solution au problème consiste à** protéger et à conserver le patrimoine biologique et génétique européen; insiste sur l'importance capitale de **disposer d'une variabilité** génétique **adéquate**; souligne qu'alors que la population mondiale devrait continuer à croître, la FAO estime que la diversité des variétés cultivées a diminué de 75 % au cours du XX^e siècle; observe que dix variétés d'une espèce peuvent aujourd'hui avoir été réduites à trois;

Amendement

7. souligne **qu'il reste vital de** protéger et **de** conserver le patrimoine biologique et génétique européen; insiste sur l'importance capitale de **préserver les variétés locales et régionales en vue de maintenir la diversité** génétique **et culturelle**; souligne qu'alors que la population mondiale devrait continuer à croître, la FAO estime que la diversité des variétés cultivées a diminué de 75 % au cours du XX^e siècle; observe que dix variétés d'une espèce peuvent aujourd'hui avoir été réduites à trois;

Or. en

Amendement 44

Martin Häusling

au nom du groupe des Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. souligne qu'un élément important de la solution au problème consiste à protéger et à conserver le patrimoine biologique et génétique européen; insiste sur l'importance capitale de disposer d'une variabilité génétique adéquate; souligne qu'alors que la population mondiale devrait continuer à croître, la FAO estime que la diversité des variétés cultivées a diminué de 75 % au cours du XX^e siècle; observe que dix variétés d'une espèce peuvent aujourd'hui avoir été réduites à trois;

Amendement

7. souligne qu'un élément important de la solution au problème consiste à protéger et à conserver le patrimoine biologique et génétique européen; insiste sur l'importance capitale de disposer d'une variabilité génétique adéquate **au sein des variétés et des espèces, ainsi qu'en termes de nombre absolu de variétés et d'espèces**; souligne qu'alors que la population mondiale devrait continuer à croître, la FAO estime que la diversité des variétés cultivées a diminué de 75 % au cours du XX^e siècle; observe que dix variétés d'une espèce peuvent aujourd'hui avoir été réduites à trois;

Or. en

Amendement 45
Martin Häusling

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne qu'il est essentiel, pour pouvoir produire de nouvelles espèces, de **disposer de** plusieurs variations génétiques; considère par conséquent que cette diminution considérable est très préoccupante;

Amendement

8. souligne qu'il est essentiel, pour pouvoir produire de nouvelles espèces, de **conserver** plusieurs variations génétiques; considère par conséquent que cette diminution considérable est très préoccupante;

Or. en

Amendement 46
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. se félicite de l'établissement des partenariats public-privé destinés à stimuler la recherche en matière de présélection et de sélection, ainsi que de la caractérisation et du maintien des ressources génétiques; insiste particulièrement sur l'importance des initiatives transnationales dans ce domaine, comme les initiatives Nordic PPP et Plant-KBBE;

Or. en

Amendement 47
George Lyon

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. considère qu'il est essentiel pour l'avenir de l'Europe d'œuvrer sérieusement en vue de protéger notre patrimoine génétique; considère qu'il est particulièrement important de conserver les espèces locales et régionales afin de préserver tant la diversité génétique que la diversité culturelle;

Amendement

9. considère qu'il est essentiel pour l'avenir de l'Europe d'œuvrer sérieusement en vue de protéger notre patrimoine génétique; considère qu'il est particulièrement important de conserver les espèces locales et régionales afin de préserver tant la diversité génétique que la diversité culturelle; ***souligne la difficulté de mettre en place des programmes de sélection commercialement viables, notamment pour les cultures mineures, dans le cadre du régime actuel de PCOV;***

Or. en

Amendement 48
Julie Girling, Anthea McIntyre

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. considère qu'il est essentiel pour l'avenir de l'Europe ***d'œuvrer sérieusement*** en vue de protéger notre patrimoine génétique; ***considère qu'il est particulièrement important de conserver les espèces locales et régionales afin de préserver tant la diversité génétique que la diversité culturelle;***

Amendement

9. considère qu'il est essentiel pour l'avenir de l'Europe ***d'investir dans la R&D*** en vue de protéger ***et de développer*** notre patrimoine génétique;

Or. en

Amendement 49
Martin Häusling

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. considère qu'il est essentiel pour l'avenir de l'Europe d'œuvrer sérieusement en vue de protéger notre patrimoine génétique; considère qu'il est particulièrement important de conserver les espèces locales et régionales afin de préserver tant la diversité génétique que la diversité culturelle;

Amendement

9. considère qu'il est essentiel pour l'avenir de l'Europe d'œuvrer sérieusement en vue de protéger notre patrimoine génétique; considère qu'il est particulièrement important de **cultiver et de** conserver les espèces locales et régionales afin de préserver tant la diversité génétique que la diversité culturelle;

Or. en

Amendement 50
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. note que, afin de tenter de **mettre un terme à cette évolution inquiétante qui conduit à une réduction de** la diversité génétique dans le domaine de l'agriculture et de la sélection végétale, des collectes de semences et de matières végétales destinées à diverses banques de gènes se déroulent dans le monde; note plus particulièrement l'existence d'une banque des gènes au Svalbard contenant du matériel génétique provenant du monde entier; considère qu'il s'agit d'un projet très important et très ambitieux visant à garantir une diversité génétique pour l'avenir;

Amendement

10. note que, afin de tenter de **protéger et de conserver** la diversité génétique dans le domaine de l'agriculture et de la sélection végétale, des collectes de semences et de matières végétales destinées à diverses banques de gènes se déroulent dans le monde; note plus particulièrement l'existence d'une banque des gènes au Svalbard contenant du matériel génétique provenant du monde entier; considère qu'il s'agit d'un projet très important et très ambitieux visant à garantir une diversité génétique pour l'avenir;

Or. en

Amendement 51
Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. note que, afin de tenter de mettre un terme à cette évolution inquiétante qui conduit à une réduction de la diversité génétique dans le domaine de l'agriculture et de la sélection végétale, des collectes de semences et de matières végétales destinées à diverses banques de gènes se déroulent dans le monde; note plus particulièrement l'existence d'une banque des gènes au Svalbard contenant du matériel génétique provenant du monde entier; considère qu'il s'agit d'un projet très important et très ambitieux visant à garantir une diversité génétique pour l'avenir;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. de

Amendement 52
Martin Häusling

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. estime qu'il est crucial de protéger la grande majorité des variétés et des ressources phytogénétiques in situ et dans l'exploitation; observe qu'actuellement, les institutions publiques ne déploient pas assez d'efforts et n'offrent pas assez d'aide pour favoriser la réalisation de cet objectif;

Or. en

Amendement 53
Martin Häusling

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. constate que la recherche *sur la* sélection végétale *est capitale* pour la production agricole future, notamment le développement d'espèces existantes et la production de nouvelles variétés, afin de garantir l'approvisionnement alimentaire à l'avenir;

Amendement

12. constate que la recherche *et la pratique en matière de* sélection végétale *sont capitales* pour la production agricole future, notamment le développement d'espèces existantes et la production de nouvelles variétés, afin de garantir l'approvisionnement alimentaire à l'avenir;

Or. en

Amendement 54
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. reconnaît l'importance de garantir l'accès aux ressources génétiques en tant que base de la sélection végétale; observe en particulier le principe fondamental du système international des droits d'obteneur énoncé dans la convention UPOV, selon lequel le titulaire d'un droit d'obteneur ne peut empêcher l'utilisation d'une variété protégée aux fins de la création de nouvelles variétés, ni l'exploitation des nouvelles variétés ainsi créées; note que ce principe fondamental figure également à l'article 13, paragraphe 2, point d, point ii), du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO;

Or. en

Amendement 55
George Lyon, Julie Girling, Marit Paulsen

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. **déplore le fait que** la production de nouvelles espèces est coûteuse et exige beaucoup de temps;

Amendement

13. **estime que, lorsque** la production de nouvelles espèces **améliorées** est coûteuse et exige beaucoup de temps, **il conviendrait de compenser ces coûts par un allongement de la durée de la protection des obtentions végétales, après avoir effectué une évaluation appropriée des incidences;**

Or. en

Amendement 56
Julie Girling, Anthea McIntyre

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. **déplore le fait que** la production de nouvelles espèces est coûteuse et exige beaucoup de temps;

Amendement

13. **comprend** que la production de nouvelles espèces est coûteuse et exige beaucoup de temps, **mais souligne l'importance de ce processus pour préserver la compétitivité européenne dans ce domaine;**

Or. en

Amendement 57
Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. déplore le fait que la production de nouvelles espèces est coûteuse et exige beaucoup de temps;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. de

Amendement 58

Martin Häusling

au nom du groupe des Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. **déplore le fait** que la production de nouvelles espèces est coûteuse et exige beaucoup de temps;

Amendement

13. **note** que la production de nouvelles espèces est coûteuse et exige beaucoup de temps;

Or. en

Amendement 59

Agnès Le Brun

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. **déplore** le fait que la production de nouvelles espèces est coûteuse et exige beaucoup de temps;

Amendement

13. **note** le fait que la production de nouvelles espèces est coûteuse et exige beaucoup de temps;

Or. en

Amendement 60

Anthea McIntyre, Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. est préoccupé par le fait que le marché mondial de la sélection végétale est actuellement dominé par un petit nombre de grandes entreprises multinationales; déplore que ces entreprises n'axent leurs efforts que sur un nombre limité d'espèces dans le but d'encourager l'utilisation de leurs propres produits chimiques;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 61
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. est préoccupé par le fait que le marché mondial de la sélection végétale est actuellement dominé par un petit nombre de grandes entreprises multinationales; déplore que ces entreprises n'axent leurs efforts que sur un nombre limité d'espèces dans le but d'encourager l'utilisation de leurs propres produits chimiques;

Amendement

*14. est préoccupé par le fait que le marché mondial de la sélection végétale est actuellement dominé par un petit nombre de grandes entreprises multinationales; **salue néanmoins le fait que le marché européen de la sélection végétale reste très diversifié, les petites et moyennes entreprises représentant une part considérable du secteur;***

Or. en

Amendement 62
Luis Manuel Capoulas Santos

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de rapport

14. est préoccupé par le fait que le marché mondial de la sélection végétale est actuellement dominé par un petit nombre de grandes entreprises multinationales; déplore que ces entreprises n'axent leurs efforts que sur un nombre limité d'espèces ***dans le but d'encourager l'utilisation de leurs propres produits chimiques;***

Amendement

14. est préoccupé par le fait que le marché mondial de la sélection végétale est actuellement dominé par un petit nombre de grandes entreprises multinationales; déplore que ces entreprises n'axent leurs efforts que sur un nombre limité d'espèces;

Or. en

Amendement 63

Sergio Paolo Francesco Silvestris

**Proposition de résolution
Paragraphe 14**

Proposition de résolution

14. ***est préoccupé par le fait*** que le marché mondial de la sélection végétale est actuellement dominé par un petit nombre de grandes entreprises multinationales; déplore que ces entreprises n'axent leurs efforts que sur un nombre limité d'espèces dans le but d'encourager l'utilisation de leurs propres produits chimiques;

Amendement

14. ***observe*** que le marché mondial de la sélection végétale est actuellement dominé par un petit nombre de grandes entreprises multinationales; déplore que ces entreprises n'axent leurs efforts que sur un nombre limité d'espèces dans le but d'encourager l'utilisation de leurs propres produits chimiques; ***note néanmoins qu'en Europe, les entreprises semencières et de MRV restent très diversifiées, leur profil variant en fonction de leur taille, de leur portefeuille de cultures, de la zone géographique dans laquelle elles sont actives et de leurs activités;***

Or. en

Amendement 64

George Lyon, Marit Paulsen

**Proposition de résolution
Paragraphe 14**

Proposition de résolution

14. est préoccupé par le fait que le marché mondial de la sélection végétale est actuellement dominé par un petit nombre de grandes entreprises multinationales; déplore que ces entreprises n'axent leurs efforts que sur un nombre limité d'espèces ***dans le but d'encourager l'utilisation de leurs propres produits chimiques;***

Amendement

14. est préoccupé par le fait que le marché mondial de la sélection végétale est actuellement dominé par un petit nombre de grandes entreprises multinationales, ***une situation partiellement imputable aux règlements en vigueur en matière de protection communautaire des obtentions végétales (PCOV);*** déplore que ces entreprises n'axent leurs efforts que sur un nombre limité d'espèces; ***estime que la sélection végétale améliore les cultures et permettra de réduire le nombre de produits chimiques employés;***

Or. en

Amendement 65
Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. est préoccupé par le fait que le marché mondial ***de la sélection végétale*** est actuellement dominé par un petit nombre de grandes entreprises multinationales; déplore que ces entreprises n'axent leurs efforts que sur un nombre limité d'espèces dans le but d'encourager l'utilisation de leurs propres produits chimiques;

Amendement

14. est préoccupé par le fait que le marché mondial ***des semences*** est actuellement dominé par un petit nombre de grandes entreprises multinationales; déplore que ces entreprises n'axent leurs efforts que sur un nombre limité d'espèces dans le but d'encourager l'utilisation de leurs propres produits chimiques;

Or. de

Amendement 66
Julie Girling, Anthea McIntyre

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. considère que les grandes entreprises multinationales actives dans le domaine de la sélection végétale ont acquis une influence beaucoup trop grande en ce qui concerne l'agriculture et la politique agricole mondiales, principalement dans la mesure où elles ne produisent que quelques "grandes" cultures, comme le maïs, le soja et les céréales;

supprimé

Or. en

Amendement 67
George Lyon

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. considère que les grandes entreprises multinationales actives dans le domaine de la sélection végétale ont acquis une influence beaucoup trop grande en ce qui concerne l'agriculture et la politique agricole mondiales, principalement dans la mesure où elles ne produisent que quelques "grandes" cultures, comme le maïs, le soja et les céréales;

15. considère que les grandes entreprises multinationales actives dans le domaine de la sélection végétale ont acquis une influence beaucoup trop grande en ce qui concerne l'agriculture et la politique agricole mondiales, principalement dans la mesure où elles ne produisent que quelques "grandes" cultures, comme le maïs, le soja et les céréales; **juge que cette situation compromet les futurs programmes de sélection pour les cultures mineures importantes, comme les cultures horticoles à multiplication par clonage;**

Or. en

Amendement 68
Martin Häusling
au nom du groupe des Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. considère que les grandes entreprises multinationales actives dans le domaine de la sélection végétale ont acquis une influence beaucoup trop grande en ce qui concerne l'agriculture et la politique agricole mondiales, principalement dans la mesure où elles ne produisent que quelques "grandes" cultures, comme le maïs, le soja et les céréales;

Amendement

15. considère que les grandes entreprises multinationales actives dans le domaine de la sélection végétale ont acquis une influence beaucoup trop grande en ce qui concerne l'agriculture et la politique agricole mondiales, principalement dans la mesure où elles ne produisent que quelques "grandes" cultures, comme le maïs, le soja et les céréales; ***souligne le rôle de la recherche scientifique indépendante subventionnée par des fonds publics dans l'intérêt général à long terme, en vue d'assurer la sécurité alimentaire à long terme;***

Or. en

Amendement 69
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. considère que les grandes entreprises multinationales actives dans le domaine de la sélection végétale ont acquis une influence ***beaucoup trop grande*** en ce qui concerne l'agriculture et la politique agricole mondiales, ***principalement dans la mesure où elles ne produisent que quelques "grandes" cultures, comme le maïs, le soja et les céréales;***

Amendement

15. considère que les grandes entreprises multinationales actives dans le domaine de la sélection végétale ont acquis une influence ***préoccupante*** en ce qui concerne l'agriculture et la politique agricole mondiales;

Or. en

Amendement 70
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. considère que les directives européennes relatives à la commercialisation des semences ont instauré un cadre permettant de préserver la compétitivité des PME et des conditions équitables pour tous les opérateurs, tout en stimulant l'innovation dans le domaine de la sélection végétale;

Or. en

Amendement 71
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

Amendement

16. considère également que les grandes entreprises n'exploitent pas l'ensemble des capacités des techniques de sélection végétale qui, si elles sont utilisées à bon escient, peuvent contribuer à résoudre les problèmes liés à l'environnement, au climat et à l'approvisionnement alimentaire;

supprimé

Or. en

Amendement 72
Julie Girling, Anthea McIntyre

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. considère également que les grandes entreprises ***n'exploitent pas l'ensemble des capacités des*** techniques de sélection végétale qui, si elles sont utilisées à bon escient, peuvent contribuer à résoudre les problèmes liés à l'environnement, au climat et à l'approvisionnement alimentaire;

Amendement

16. considère également que les grandes entreprises ***devraient mieux exploiter et partager leurs*** techniques de sélection végétale qui, si elles sont utilisées à bon escient, peuvent contribuer à résoudre les problèmes liés à l'environnement, au climat et à l'approvisionnement alimentaire;

Or. en

Amendement 73

Agnès Le Brun

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. constate que, dans la mesure où la sélection végétale fait de plus en plus l'objet de recherches et devient un secteur de haute technologie, les coûts et les outils nécessaires pour produire et finalement commercialiser une nouvelle variété peuvent à l'avenir constituer un obstacle pour les petites entreprises;

Or. en

Amendement 74

Anthea McIntyre, Julie Girling

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. constate que les petites et moyennes entreprises n'ont pas la possibilité de rivaliser à ce niveau;

supprimé

Amendement 75
Julie Girling, Anthea McIntyre

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. constate que les petites et moyennes entreprises ***n'ont pas la possibilité de rivaliser à ce niveau;***

Amendement

17. constate que les petites et moyennes entreprises ***ont un rôle essentiel à jouer sur le marché des semences et dans le secteur de la sélection végétale de l'Union européenne et juge qu'il est vital de continuer à accroître les investissements dans ces entreprises de l'Union européenne;***

Amendement 76
George Lyon, Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. constate que les petites et moyennes entreprises n'ont pas la possibilité de rivaliser à ce niveau;

Amendement

17. constate que les petites et moyennes entreprises n'ont pas la possibilité de rivaliser à ce niveau, ***et qu'une adaptation de la durée de la protection de leurs obtentions végétales pourrait sensiblement contribuer à l'instauration de conditions de concurrence équitables;***

Amendement 77
Luis Manuel Capoulas Santos

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. constate que les petites et moyennes entreprises n'ont pas la possibilité de rivaliser à ce niveau;

Amendement

17. constate que les petites et moyennes entreprises n'ont pas la possibilité de rivaliser à ce niveau; ***estime néanmoins qu'il convient de fournir des efforts pour leur permettre d'avoir pleinement accès aux résultats de la recherche;***

Or. en

Amendement 78
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. constate que les petites et moyennes entreprises ***n'ont pas la possibilité de*** rivaliser à ce niveau;

Amendement

17. constate que les petites et moyennes entreprises ***doivent se doter de moyens spécifiques pour pouvoir*** rivaliser à ce niveau;

Or. en

Amendement 79
Anthea McIntyre, Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. note la contribution des PME dans le domaine de la sélection végétale à des fins commerciales et souligne la capacité de ces entreprises à convertir la recherche et les connaissances en nouveaux produits

commerciaux;

Or. en

Amendement 80
Anthea McIntyre, Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. souligne l'importance pour l'Europe de reconquérir et de développer davantage la recherche en matière de sélection végétale;

Amendement

18. souligne l'importance pour l'Europe de reconquérir et de développer davantage la recherche en matière de sélection végétale, *en faisant preuve d'ouverture à l'égard des nouvelles techniques de sélection végétale et en améliorant ainsi la compétitivité des secteurs agricole et horticole;*

Or. en

Amendement 81
Martin Häusling

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. souligne l'importance pour l'Europe de reconquérir et de développer davantage la recherche en matière de sélection végétale;

Amendement

18. souligne l'importance pour l'Europe de reconquérir et de développer davantage la recherche *et la pratique* en matière de sélection végétale;

Or. en

Amendement 82
Esther de Lange

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. demande instamment à la Commission, dans ce contexte, de protéger et d'ériger au rang de principe général la liberté des obtenteurs d'utiliser librement les matières végétales existantes pour produire et commercialiser de nouvelles variétés végétales, indépendamment de toute revendication de brevet visant des matières végétales;

Or. en

Amendement 83
Anthea McIntyre, Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. observe avec inquiétude le retard pris par la Commission dans l'évaluation des nouvelles techniques de sélection et invite cette dernière à clarifier d'urgence le statut de ces techniques au regard de la réglementation, afin de permettre aux entreprises actives dans le secteur de la sélection végétale de profiter, dans la mesure du possible, des innovations et du gain génétique plus rapides offerts par ces techniques;

Or. en

Amendement 84
Julie Girling, Anthea McIntyre

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. souligne l'importance d'une diversité des espèces *au niveau européen*; *estime qu'on n'insistera jamais assez sur* l'importance de la recherche en matière de sélection végétale, une recherche axée sur les besoins européens qui détermine les végétaux, les céréales et les fruits qui s'adaptent aux *différentes* conditions locales et régionales *en Europe*; estime *qu'il s'agit d'un élément déterminant pour offrir aux* agriculteurs européens *la liberté dont ils ont besoin et* améliorer la quantité et la qualité de *la nourriture*;

Amendement

19. souligne l'importance d'une diversité des espèces *en Europe*; *insiste sur* l'importance de la recherche *européenne* en matière de sélection végétale, une recherche axée sur les besoins européens qui détermine *notamment* les végétaux, les céréales et les fruits qui s'adaptent aux conditions locales et régionales; estime *que tout progrès accompli dans ce domaine aidera les* agriculteurs européens à améliorer la quantité et la qualité de *leur production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux*;

Or. en

Amendement 85
Martin Häusling

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. souligne l'importance d'une diversité des espèces au niveau européen; estime qu'on n'insistera jamais assez sur l'importance de la recherche en matière de sélection végétale, une recherche axée sur les besoins européens qui détermine les végétaux, les céréales et les fruits qui s'adaptent aux différentes conditions locales et régionales en Europe; estime qu'il s'agit d'un élément déterminant pour offrir aux agriculteurs européens la liberté dont ils ont besoin et améliorer *la quantité et* la qualité de la nourriture;

Amendement

19. souligne l'importance d'une diversité des espèces au niveau européen; estime qu'on n'insistera jamais assez sur l'importance de la recherche *et de la pratique* en matière de sélection végétale, une recherche *et une pratique axées* sur les besoins européens qui *déterminent* les végétaux, les céréales et les fruits qui s'adaptent aux différentes conditions locales et régionales *existant actuellement et dans un avenir proche* en Europe; estime qu'il s'agit d'un élément déterminant pour offrir aux agriculteurs européens la liberté dont ils ont besoin et améliorer la qualité *et la diversité* de la nourriture;

Or. en

Amendement 86
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. constate que dans la mesure où le marché est dominé par un petit nombre d'entreprises qui n'axent leurs efforts que sur un petit nombre d'espèces, il résulte une offre d'espèces limitée; constate que des espèces existantes disparaissent et qu'aucune nouvelle espèce n'apparaît, de sorte que l'objectif consistant à disposer d'une diversité génétique ne sera pas réalisé;

supprimé

Or. en

Amendement 87
Julie Girling, Anthea McIntyre

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. constate que dans la mesure où le marché est dominé par un petit nombre d'entreprises qui n'axent leurs efforts que sur un petit nombre d'espèces, il résulte une offre d'espèces limitée; constate que des espèces existantes disparaissent et qu'aucune nouvelle espèce n'apparaît, de sorte que l'objectif consistant à disposer d'une diversité génétique ne sera pas réalisé;

supprimé

Or. en

Amendement 88
Martin Häusling

au nom du groupe des Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. constate que dans la mesure où le marché est dominé par un petit nombre d'entreprises qui n'axent leurs efforts que sur un petit nombre d'espèces, il résulte une offre d'espèces limitée; constate que des espèces existantes disparaissent et qu'aucune nouvelle espèce n'apparaît, de sorte que l'objectif consistant à disposer d'une diversité génétique ne sera pas réalisé;

Amendement

20. constate que dans la mesure où le marché est dominé par un petit nombre d'entreprises qui n'axent leurs efforts que sur un petit nombre d'espèces, il résulte une offre d'espèces limitée; constate que des espèces existantes disparaissent et qu'aucune nouvelle espèce n'apparaît, de sorte que l'objectif consistant à disposer d'une diversité génétique ne sera pas réalisé; ***observe que notre dépendance accrue à l'égard d'un petit nombre d'espèces et de variétés caractérisées par des gammes et des variations génétiques de plus en plus limitées représente un problème grave et important pour la sécurité alimentaire mondiale à long terme, du fait d'une plus grande vulnérabilité aux apparitions de maladies et aux invasions d'organismes nuisibles;***

Or. en

Amendement 89

Herbert Dorfmann

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. constate que dans la mesure où le marché est dominé par un petit nombre d'entreprises qui n'axent leurs efforts que sur un petit nombre d'espèces, il résulte une offre d'espèces limitée; ***constate que des espèces existantes disparaissent et qu'aucune nouvelle espèce n'apparaît, de sorte que l'objectif consistant à disposer d'une diversité génétique ne sera pas***

Amendement

20. constate que dans la mesure où le marché est dominé par un petit nombre d'entreprises qui n'axent leurs efforts que sur un petit nombre d'espèces, il résulte une offre d'espèces limitée;

réalisé;

Or. de

Amendement 90

Julie Girling, Anthea McIntyre

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. souligne que l'Europe a besoin d'une multitude d'acteurs dans le secteur de la sélection végétale; estime que davantage de petites entreprises et centres de recherche doivent pouvoir réaliser des projets de recherche et œuvrer dans le secteur de la sélection végétale; ***estime qu'à l'heure actuelle, les petits acteurs n'ont pas suffisamment d'importance pour pouvoir rivaliser avec les grandes entreprises multinationales;***

Amendement

21. souligne que l'Europe a besoin d'une multitude d'acteurs dans le secteur de la sélection végétale; estime que davantage de petites entreprises et centres de recherche doivent pouvoir réaliser des projets de recherche et œuvrer dans le secteur de la sélection végétale;

Or. en

Amendement 91

Herbert Dorfmann

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. souligne que l'Europe a besoin d'une multitude d'acteurs dans le secteur de la sélection végétale; estime que davantage ***de petites entreprises*** et centres de recherche doivent pouvoir réaliser des projets de recherche et œuvrer dans le secteur de la sélection végétale; estime qu'à l'heure actuelle, les petits acteurs n'ont pas suffisamment d'importance pour pouvoir rivaliser avec les grandes entreprises

Amendement

21. souligne que l'Europe a besoin d'une multitude d'acteurs dans le secteur de la sélection végétale; estime que davantage ***d'entreprises*** et ***de*** centres de recherche doivent pouvoir réaliser des projets de recherche et œuvrer dans le secteur de la sélection végétale; estime qu'à l'heure actuelle, les petits acteurs n'ont pas suffisamment d'importance pour pouvoir rivaliser avec les grandes entreprises

multinationales;

multinationales;

Or. de

Amendement 92

Martin Häusling

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. souligne que l'Europe a besoin d'une multitude d'acteurs dans le secteur de la sélection végétale; estime que davantage de petites entreprises et centres de recherche doivent pouvoir réaliser des projets de recherche et œuvrer dans le secteur de la sélection végétale; estime qu'à l'heure actuelle, les petits acteurs n'ont pas suffisamment d'importance pour pouvoir rivaliser avec les grandes entreprises multinationales;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. en

Amendement 93

Agnès Le Brun

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. considère que la recherche dans le secteur de la sélection végétale a besoin d'une aide financière à long terme pour pouvoir être opérationnelle; estime qu'il est inutile d'octroyer une aide financière à un projet de recherche dans le secteur de la sélection végétale pour seulement une courte période, étant donné qu'il faut compter **au moins** dix ans pour produire une nouvelle espèce;

Amendement

22. considère que la recherche dans le secteur de la sélection végétale a besoin d'une aide financière à long terme pour pouvoir être opérationnelle; estime qu'il est inutile d'octroyer une aide financière à un projet de recherche dans le secteur de la sélection végétale pour seulement une courte période, étant donné qu'il faut compter **en moyenne** dix ans pour produire une nouvelle espèce;

Amendement 94
Martin Häusling

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. souligne que l'Union européenne, du fait de sa politique agricole commune, a l'obligation d'assumer la responsabilité de répondre aux défis à venir dans le domaine de l'agriculture et de la sélection végétale en Europe; considère qu'il est important que l'Union européenne joue un rôle de chef de file dans le développement de **nouvelles** techniques de sélection végétale, ainsi que dans la promotion de la recherche en matière d'agriculture et de sélection végétale;

Amendement

23. souligne que l'Union européenne, du fait de sa politique agricole commune, a l'obligation d'assumer la responsabilité de répondre aux défis à venir dans le domaine de l'agriculture et de la sélection végétale en Europe; considère qu'il est important que l'Union européenne joue un rôle de chef de file dans le développement de techniques de sélection végétale **durables**, ainsi que dans la promotion de la recherche **et de la pratique** en matière d'agriculture et de sélection végétale;

Amendement 95
Martin Häusling

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. invite la Commission à allouer des ressources financières et à créer une structure cohérente en faveur de la recherche **sur la** sélection végétale dans le cadre des programmes de recherche afin de conserver et développer la diversité européenne; estime qu'il est particulièrement important de disposer de suffisamment de temps et d'allouer suffisamment de ressources financières aux projets de recherche afin de pouvoir

Amendement

25. invite la Commission à allouer des ressources financières et à créer une structure cohérente en faveur de la recherche **et de la pratique en matière de** sélection végétale dans le cadre des programmes de recherche **et des autres instruments politiques appropriés** afin de conserver et développer la diversité européenne; estime qu'il est particulièrement important de disposer de suffisamment de temps et d'allouer

obtenir des résultats; estime qu'il est également extrêmement important de permettre aux entreprises actives dans le secteur de la sélection végétale d'avoir accès aux résultats de la recherche, ainsi que de garantir un grand nombre de projets de recherche, de sorte qu'un échec ait moins de conséquences;

suffisamment de ressources financières aux projets de recherche afin de pouvoir obtenir des résultats; estime qu'il est également extrêmement important de permettre aux entreprises actives dans le secteur de la sélection végétale d'avoir **un** accès **illimité** aux résultats de la recherche, ainsi que de garantir un grand nombre de projets de recherche, de sorte qu'un échec ait moins de conséquences;

Or. en

Amendement 96
Luis Manuel Capoulas Santos

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. invite la Commission à allouer des ressources financières et à créer une structure cohérente en faveur de la recherche sur la sélection végétale dans le cadre des programmes de recherche afin de conserver et développer la diversité européenne; estime qu'il est particulièrement important de disposer de suffisamment de temps et d'allouer suffisamment de ressources financières aux projets de recherche afin de pouvoir obtenir des résultats; estime qu'il est également extrêmement important de permettre aux entreprises actives dans le secteur de la sélection végétale d'avoir accès aux résultats de la recherche, ainsi que de garantir un grand nombre de projets de recherche, de sorte qu'un échec ait moins de conséquences;

Amendement

25. invite la Commission à allouer des ressources financières et à créer une structure cohérente en faveur de la recherche sur la sélection végétale dans le cadre des programmes de recherche afin de conserver et développer la diversité européenne; estime qu'il est particulièrement important de disposer de suffisamment de temps et d'allouer suffisamment de ressources financières aux projets de recherche afin de pouvoir obtenir des résultats; estime qu'il est également extrêmement important de permettre aux entreprises actives dans le secteur de la sélection végétale d'avoir accès aux résultats de la recherche, **une mesure particulièrement cruciale pour les petites et moyennes entreprises**, ainsi que de garantir un grand nombre de projets de recherche, de sorte qu'un échec ait moins de conséquences;

Or. en

Amendement 97
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. souligne que les futures demandes dans le domaine de la recherche sur la sélection végétale entraîneront un besoin permanent d'emplois hautement qualifiés, et qu'il conviendrait de promouvoir davantage la botanique et la sélection végétale dans les écoles et les universités, ainsi qu'auprès du grand public; insiste en particulier sur le succès remporté par le Fascination of Plants Day (Journée internationale de célébration des plantes) organisée le 18 mai;

Or. en

Amendement 98
Martin Häusling

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

Amendement

26. observe que l'objectif de la législation relative à la sélection végétale doit consister en fin de compte à **faciliter l'utilisation des techniques** de sélection végétale, ainsi qu'à faciliter la recherche en matière d'agriculture et de sélection végétale dans le but d'obtenir des produits **à haut** rendement et sûrs pour la santé et l'environnement;

26. observe que l'objectif de la législation relative à la sélection végétale doit consister en fin de compte à **surveiller attentivement les risques liés aux méthodes** de sélection **non traditionnelles avant que celles-ci ne soient mises en œuvre et à mettre en place un cadre permettant une application sûre de ces méthodes**, ainsi qu'à faciliter la recherche en matière d'agriculture et de sélection végétale dans le but d'obtenir des produits **de haute qualité, favorisant la diversité génétique, offrant un** rendement **suffisant** et sûrs pour la santé et l'environnement;

Amendement 99
Luis Manuel Capoulas Santos

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. observe que l'objectif de la législation relative à la sélection végétale doit consister en fin de compte à faciliter l'utilisation des techniques de sélection végétale, ainsi qu'à faciliter la recherche en matière d'agriculture et de sélection végétale dans le but d'obtenir des produits **à haut** rendement et sûrs pour la santé et l'environnement;

Amendement

26. observe que l'objectif de la législation relative à la sélection végétale doit consister en fin de compte à faciliter l'utilisation des techniques de sélection végétale, ainsi qu'à faciliter la recherche en matière d'agriculture et de sélection végétale dans le but d'obtenir des produits **mieux adaptés au climat et aux conditions géographiques locaux, qui offriront donc un** rendement **élevé** et **sont** sûrs pour la santé et l'environnement;

Amendement 100
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. constate que, compte tenu de la législation actuelle en matière de sélection végétale reposant sur la technologie, **de nouvelles techniques, qui devraient être incluses dans la législation, pourraient ne pas l'être; constate aussi qu'il** s'est avéré difficile de définir a posteriori les techniques utilisées dans le cas de la sélection végétale, ce qui confirme les difficultés liées à une législation reposant sur la technologie;

Amendement

27. constate que, compte tenu de la législation actuelle en matière de sélection végétale reposant sur la technologie, **il** s'est avéré difficile de définir a posteriori les techniques utilisées dans le cas de la sélection végétale, ce qui confirme les difficultés liées à une législation reposant sur la technologie;

Amendement 101
Julie Girling, Anthea McIntyre

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. invite la Commission, en tenant compte des défis décrits et des conditions requises concernant le secteur européen et mondial de la sélection végétale, à étudier et analyser minutieusement la situation, ainsi qu'à proposer des mesures concrètes et efficaces destinées à relever les énormes défis auxquels les agriculteurs européens sont confrontés;

Amendement

supprimé

Amendement 102
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. invite la Commission, en tenant compte des défis décrits et des conditions requises concernant le secteur européen et mondial de la sélection végétale, à étudier et analyser minutieusement la situation, ainsi qu'à proposer des mesures concrètes et efficaces destinées à relever les énormes défis auxquels les agriculteurs européens sont confrontés;

Amendement

28. invite la Commission, en tenant compte des défis décrits et des conditions requises concernant le secteur européen et mondial de la sélection végétale, à étudier et analyser minutieusement la situation, ainsi qu'à proposer des mesures concrètes et efficaces destinées à relever les énormes défis auxquels les **obtenteurs et les** agriculteurs européens sont confrontés;

Amendement 103
Martin Häusling

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. invite la Commission, en tenant compte des défis décrits et des conditions requises concernant le secteur européen et mondial de la sélection végétale, à étudier et analyser minutieusement la situation, ainsi qu'à proposer des mesures concrètes et efficaces destinées à relever les énormes défis auxquels les agriculteurs européens sont confrontés;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. en

Amendement 104
Agnès Le Brun

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

28 bis. encourage la Commission à élaborer une stratégie globale en matière d'intrants agricoles, notamment dans le domaine de la sélection végétale; prie instamment la Commission de mettre en place un cadre politique favorisant le secteur des intrants agricoles en tant que domaine clé pour le développement de la productivité et de la durabilité de l'agriculture;

Amendement

Or. en